

Lettre conjointe d'organisations de la société civile demandant la levée immédiate du blocus de Gaza

13 juillet 2018



EuroMed Droits et 22 organisations de défense des droits humains et de développement internationales, européennes, israéliennes et palestiniennes, dont la Plateforme Palestine, ont envoyé hier une lettre conjointe pour que l'Union européenne exhorte Israël à lever immédiatement et sans condition la fermeture et le blocus de la Bande de Gaza. Cela s'inscrit dans le contexte du récent durcissement du blocus de Gaza par Israël.

12 juillet 2018

Objet : La fermeture et le blocus illégaux d'Israël sur la bande de Gaza en vertu du droit international

Chère Haute Représentante Federica Mogherini,

Cher Commissaire Johannes Hahn,

Chers ministres des affaires étrangères de l'UE,

Nous vous écrivons au sujet de la situation alarmante dans la bande de Gaza, pour vous demander d'exhorter les autorités israéliennes à lever la fermeture et le blocus depuis plus de dix ans imposés aux 2 millions de résidents de la Bande de Gaza.

Les manifestations de masse, qui ont eu lieu dans la Bande de Gaza depuis le 30 mars, ont laissé au moins 135 Palestiniens tués, plus de 14 000 blessés et un système de santé déjà précaire et proche du point de rupture[1]. Ces manifestations ont renouvelé l'attention internationale sur la situation insoutenable qui prévaut dans la Bande de Gaza et provoque une frustration et un désespoir généralisés suite à 11 années de blocus illégal, trois offensives militaires israéliennes et plus d'un demi-siècle d'occupation militaire. Alors qu'Israël continue de renforcer le blocus de Gaza[2], les événements récents montrent clairement que la situation sur le terrain ne s'améliorera pas si la communauté internationale ne s'attaque pas d'urgence à sa cause profonde : le blocus illégal d'Israël en violation du droit international.

Les deux millions de personnes vivant à Gaza sont exposées à une eau en grande partie insalubre, à une électricité limitée et à de vastes restrictions à leur liberté de mouvement[3]. Israël refuse souvent ou retarde de donner les permis à ceux et celles qui cherchent des soins médicaux vitaux à l'extérieur de Gaza[4], tandis que les hôpitaux manquent de ressources adéquates et font face à des pénuries chroniques de fournitures médicales[5]. En outre, le gouvernement palestinien impose des mesures punitives contre les résidents de Gaza, y compris des coupures d'électricité pendant plus de six mois[6] et des coupes salariales des fonctionnaires[7]. Nous craignons que cette situation s'aggrave rapidement en raison de la réduction ou suspension attendue des services d'urgence essentiels de l'UNRWA, étant donné que les deux tiers de la population totale de Gaza sont des réfugiés[8].

L'Union européenne a fait d'importants efforts pour améliorer les conditions socioéconomiques de Gaza, à travers des financements substantiels pour des projets humanitaires et de développement visant à reconstruire les infrastructures endommagées de Gaza. L'UE a également cherché à faciliter pendant des années le processus d'unité palestinienne. Malgré ces mesures, la population palestinienne à Gaza est plus proche d'une catastrophe humanitaire qu'elle ne l'a jamais été.

L'assistance financière à elle seule ne renversera pas cette tendance accélérée et ne permettra pas de respecter les droits fondamentaux des Palestiniens à Gaza. Étant donné que l'intérêt d'accroître l'aide humanitaire augmente à l'échelle internationale, nous craignons que ces aides humanitaires et au développement ne pourront pas être efficaces tant qu'Israël maintiendra ce blocus illégal[9]. Le mécanisme de reconstruction de Gaza a déjà largement échoué car son fonctionnement était ancré dans les politiques illégales de fermeture et de blocus imposées par les autorités israéliennes. Nous pouvons prévoir que des solutions similaires généreront le même résultat. Le blocus et l'isolement de la bande de Gaza, qui dure depuis plus d'une décennie, doivent être levés pour que la situation humanitaire soit correctement prise en compte.

En tant que représentants des organisations de développement et de défense des droits humains internationales, européennes, israéliennes et palestiniennes, nous exhortons les dirigeants européens à reconnaître clairement la responsabilité première d'Israël dans la fermeture illégale et le blocus de la Bande de Gaza, qui est la cause profonde de son et qui est imputable à une forme de punition collective est

interdite par le droit international[10]. Il est temps que l'Union européenne prenne des mesures tangibles pour « mettre fin immédiatement et inconditionnellement au blocus et à la fermeture de la Bande de Gaza »[11] et assurer « une ouverture complète des points de passage »[12], conformément à ses politiques de longue haleine, ses objectifs humanitaires et ses obligations internationales concernant les droits humains.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées

Cordialement,

Les organisations signataires :

Adalah - the Legal Center for Arab Minority Rights in Israel

Al Haq

Al Marsad, Arab Human Rights Centre in Golan Heights

Al Mezan Centre for Human Rights

Amnesty International

Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI)

Broederlijk Delen

Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)

CCFD-Terre Solidaire

CIDSE

CNCD-11.11.11

EuroMed Rights

Gisha - Legal Center for Freedom of Movement

International Federation for Human Rights (FIDH)

Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center (JLAC)

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Lawyers for Palestinian Human Rights (LPHR)

Médecins du Monde

Medical Aid for Palestinians (MAP)

Medico International

Palestinian Center for Human Rights (PCHR)

Physicians for Human Rights Israel (PHRI)

Trocaire

lire la réponse de Service d'Action Extérieur de l'Union européenne

[1] Selon la documentation OCHA, disponible sur <https://www.ochaopt.org/content/hum...>

[2] Le Premier Ministre Netanyahu a annoncé un renforcement de la frontière le 9 juillet, disponible sur <https://www.haaretz.com/israel-news...>

[3] Rapport Annuel 2017 de Al Mezan Center for Human Rights, basé à Gaza, disponible sur <http://mezan.org/en/post/22532>

[4] Communiqué de Presse conjoint : Israël : Loi-Record sur le permis médicaux à Gaza, disponible sur <http://mezan.org/en/post/22378>

[5] <https://www.map.org.uk/campaigns/em...> et <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents...>

[6] Regarder la mise à jour LPHR de juin 2018 : <https://lphr.org.uk/blog/the-gaza-e...>

[7] Rapport annuel 2017 du Palestinian Centre for Human Rights <http://pchrgaza.org/en/?p=10596>

[8] Regarder le Rapport UNRWA sur Gaza sur <https://www.unrwa.org/newsroom/emer...>

[9] Selon le rapport de mars 2018 de la Banque Mondiale, « Tout effort de redressement économique et de développement doit tenir compte des répercussions du régime de fermeture actuel » . Disponible sur <http://www.worldbank.org/en/news/pr...>

[10] A/HRC/34/36 para 36 avec références, disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc....> La

punition collective est expressément interdite par l'article 33 de la Quatrième Convention de Genève, ainsi que par le droit international coutumier.

[11] A suivre la dernière résolution du Parlement Européen sur la situation dans la bande de Gaza (avril, 2018) <http://www.europarl.europa.eu/sides...>

[12] A suivre les dernières conclusions du Conseil UE sur le processus de paix au Moyen Orient (janvier 2016) <http://www.consilium.europa.eu/en/p...>

Visuel : le passage d'Erez, seul passage possible pour les personnes entre Gaza et Israël, exceptionnellement ouvert pour des raisons humanitaires.

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les courriers de la Plateforme](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Lettre-conjointe-d-organisations-de-la-societe-civile-demandant-la-lev-ee>